

La course landaise - Joseph Coran

La course Landaise

Qui ne connaîtrait pas la course landaise doit retenir ceci.

Il s'agit d'un sport spectaculaire qui se tient dans une arène, où un taureau affronte un homme seul.

Ce dernier esquive les assauts de l'animal. Le « coursayre », ou écarteur, peut éviter le taureau

- soit en s'écartant de l'assaut,
- soit en bondissant par-dessus les cornes (Il est alors appelé « sauteur »).

Sport très populaire dans les Landes et le Gers, il est inscrit en 2020 à l'inventaire du patrimoine immatériel en France. Un document conservé aux archives nationales témoigne de courses de bétail dans les rues de Saint-Sever dès 1457, mais la course landaise tenue obligatoirement dans les limites d'une arène ne commence vraiment qu'au XIXème siècle.



Dax. Championnat de course landaise 2016

Joseph Coran – ou Koran

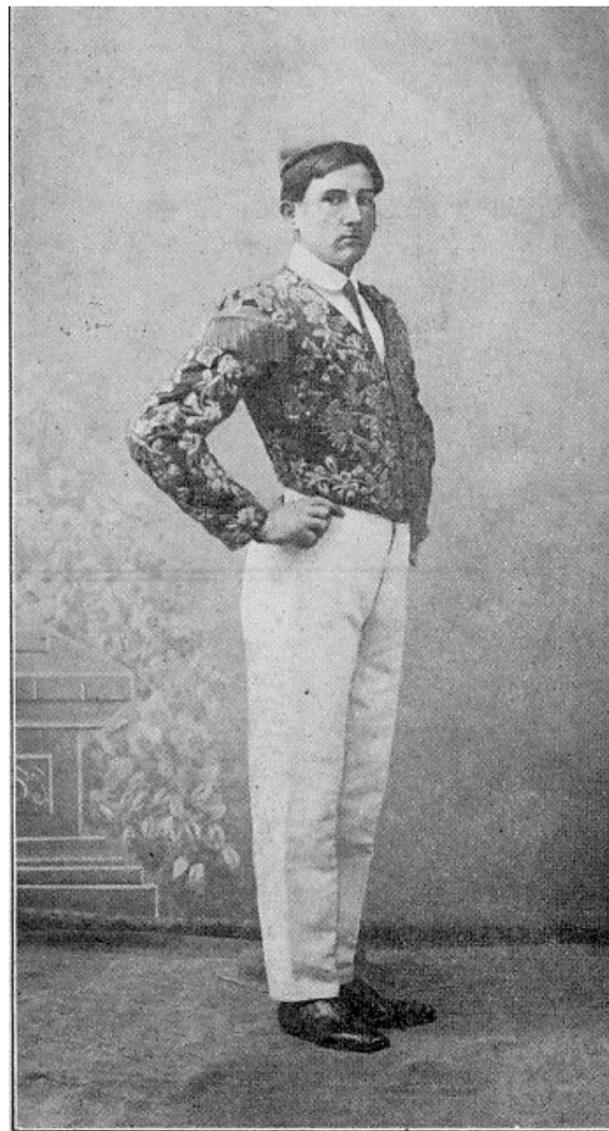
La course landaise connaît quelques vedettes, parmi lesquels Joseph Coran (ou Koran pour le spectacle) .

Né en 1891 en Gironde, il a vécu une grande partie de sa vie à Saugnac et Cambran, où il est devenu conseiller municipal en 1929.

Il fut écarteur à partir de 1906 jusqu'au 25 mai 1958 (deux mois avant sa mort à l'âge de 67 ans).

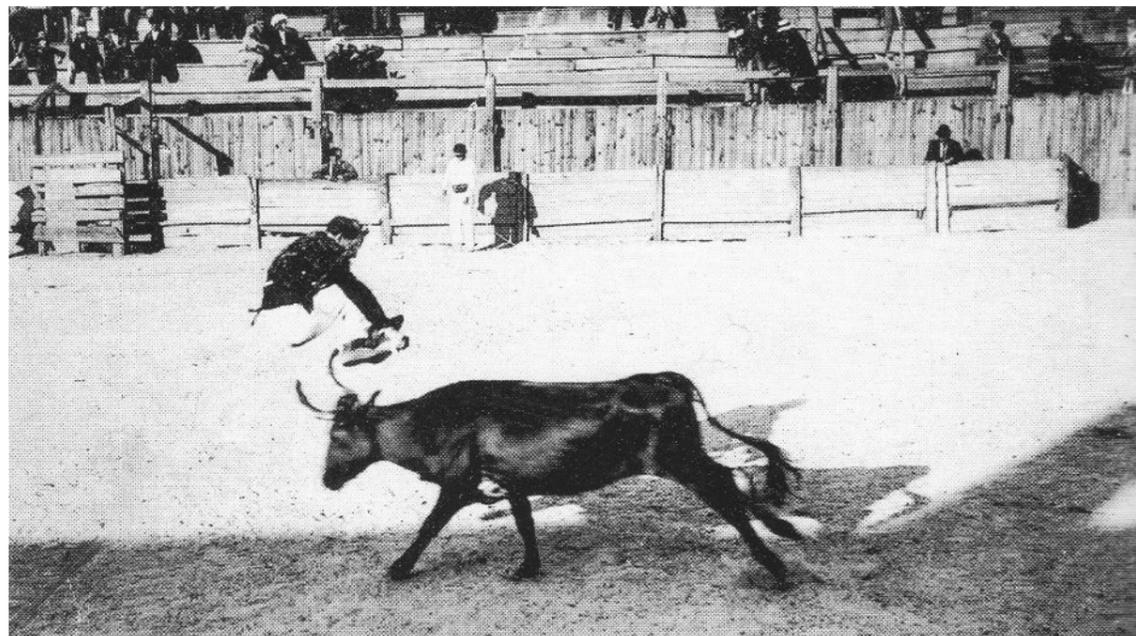
Joseph Coran était connu au-delà de nos frontières, pour sa haute technique et son audace à écarter « *sans corde et sans tampons* ».

En 2000, la mairie de Saugnac et Cambran a inauguré le rond point Joseph Coran, sur la départementale menant de Dax à orthez.



portrait de Joseph Coran dans son habit de lumières

Deux anecdotes sur Joseph Coran :



Un saut de Coran

1. Outre ses exploits d'écarteur, Joseph Coran s'est taillé une fervente réputation grâce aux nombreux dons qu'il accordait aux familles des victimes de la 1ère guerre mondiale (il s'est trouvé au front de 1916 jusqu'à la fin de la guerre).

2. Le succès lui montait parfois à la tête et son franc-parler lui a valu un ennui avec la justice. Le site « Patrimoine de la course landaise » relate le fait suivant :

« le 1er mars 1937, et la plaza de Bordeaux accueillait la cuadrilla dont il était le chef. Il s'était avancé, à cette occasion, à déclarer au président de l'Union Tauromachique Bordelaise : « **Aujourd'hui, Koran aura un triomphe ou sortira mort des arènes !** ». Et effectivement le triomphe qu'il obtint fut à la hauteur de l'audace et de la virtuosité dont il fit preuve ce jour-là, soulevant les acclamations frénétiques des spectateurs enthousiastes. Mais en allant toucher la légitime rétribution de son travail, il eut le malheur de croiser le ganadero Lafitte qui lui devait de son côté quelques cachets.

Encore excité de sa prestation, Coran lui déclara de façon comminatoire : « **Si vous ne me payez pas ce que vous me devez, l'un de nous ne sortira pas vivant d'ici !** ». Ce sont ces menaces de mort qui lui valurent d'être poursuivi devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Son avocat plaida que les acclamations et les sourires de ses admiratrices lui avaient peut-être tourné la tête et, nous dit la presse, « **qu'il parla de la mort qu'il venait de frôler avec légèreté, insouciance des braves** ». Le juge paraît avoir apprécié la pertinence de ses arguments, puisqu'il relaxa notre prévenu qui, après les cornupètes, écarta ainsi les foudres de la justice... »

(<https://patrimoinecourselandaise.org/tag/joseph-coran/>)



Lithographie représentant « UN ECART de Joseph Koran aux arènes de Mont-de-Marsan ». D'après le Gaucher, vers 1930. L'offre de mise aux enchères chez Drouot provient d'une maison de vente de SAINT-JEAN-DE-LUZ, en 2017 (ADJUGÉ 80€)